



## LA LETTRE DU DEPUTE

**NOVEMBRE  
2011**

### Editorial de Jean Gaubert

#### **Sortie de crise : 0 – Campagne électorale : 1 !**

Cette fin d'année, les enjeux qui découlent de la mutation du monde arabe, de la catastrophe nucléaire de Fukushima, de la profonde crise que traverse actuellement la zone Euro ou de la situation économique et sociale de la France devraient être au cœur du débat public. Malheureusement, ce sont les échéances électorales de 2012 qui semblent être primordiales pour le Gouvernement et sa majorité, qui préfèrent manifestement polémiquer sur des questions purement électoralistes qu'apporter des solutions vers une sortie de crise.

Les réponses que les Français attendent en matière de sauvetage de l'euro, de déficit public, d'emploi, de lutte contre la pauvreté, de politique du logement mais également en matière d'hébergement d'urgence à la veille de l'hiver, se sont effectivement transformées en sorties populistes visant à attaquer le programme du PS, et ce, tout en draguant l'électorat de Mme Le Pen.

Dissimuler le constat d'échec de la politique menée depuis près de 10 ans devient, en effet, de plus en plus dur. À l'heure du bilan, c'est donc un inventaire d'attaques en règle et de fausses solutions que le parti majoritaire et son futur candidat nous présentent.

Ainsi, au moment où l'avenir de la planète est au cœur des négociations dans le cadre de la convention de Durban, le Président sortant et l'UMP ont décidé de faire du débat sur l'énergie nucléaire un combat binaire et partisan. La question est complexe. Il faudra associer la nécessité de diversifier les sources d'énergie et d'investir dans les énergies nouvelles (secteur qui représente actuellement 230 000 emplois en Allemagne contre 40 000 en France) tout en permettant la mutation de la filière nucléaire. La transition vers une augmentation significative du renouvelable devra se faire tout en garantissant un tarif abordable de l'énergie. Mais, face aux carences de la politique menée jusqu'alors, il est plus aisé d'inventer des polémiques basées sur des attaques tant simplistes qu'infondées.

Alors que la crise s'installe, que la prévision de croissance est en baisse constante, que les plans de rigueurs plus injustes les uns que les autres se succèdent, il devient effectivement de plus en plus compliqué de justifier des mesures telles que le bouclier fiscal, qui vient d'être remplacé par une réforme de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)... cadeau de 2 milliards d'euros aux hauts revenus.

Plutôt que l'explication de la suppression de la taxe de 2% sur les nuits d'hôtel supérieures à 200 euros, alors que le taux réduit de TVA passe de 5,5% à 7%, c'est le revirement du Président de la République sur la possibilité pour les étrangers de participer aux élections locales - vote en faveur duquel il s'était déclaré il y a quelques années - qui fait la une. Ou encore un nouveau texte sur les mineurs délinquants (2 ont été votés depuis le début de l'année), alors que la justice n'a pas les moyens de fonctionner... quand ce ne sont pas de nouvelles attaques dogmatiques contre les 35 heures qui fument de la part des membres du Gouvernement, quand le nombre de chômeurs atteint le record de 4 193 000 !

Mais, comme ne cesse de le marteler la droite : le président sortant, n'a toujours pas déclaré sa candidature... aussi, nous pouvons légitimement nous demander quel sera le niveau du débat politique quand nous aurons à faire à M. Sarkozy candidat!!!

**Jean Gaubert.**

#### **LES MOMENTS FORTS**

##### **lois de finances et de financement de la sécurité sociale:**

L'essentiel des travaux d'octobre et novembre sont consacrés aux débats sur le budget. Cette année, ces débats se sont faits sur fond de crise de la zone euro et sur la base de prévisions de croissance en baisse constante.

Au final, les restrictions budgétaires mises en œuvre par ce budget sont **injustes et électoralistes**. Après avoir fait un cadeau de 2 milliards d'euros aux hauts revenus en réformant l'Impôt de solidarité sur la fortune, le Gouvernement ressort le couplet de la responsabilité pour **mettre toujours plus à contribution les classes moyennes et modestes**.

Quant aux débats sur le budget de la sécurité sociale, la majorité n'a pas trouvé mieux que de **faire peser l'essentiel des efforts sur les malades** sur fond de nouvelle offensive de la droite contre la fraude sociale et l'assistantat.

→ les socialistes se sont opposés à cette politique de rigueur budgétaire tout en défendant des solutions alternatives basées sur la justice sociale et la nécessité de soutenir l'économie afin de relancer la croissance.

##### **Propositions de loi socialistes défendues le 17 novembre :**

- lutte contre la précarité professionnelle des femmes
- renforcement de la transparence de l'information en matière de sécurité du transport aérien civil
- suppression de la discrimination dans les délais de prescription prévus par la loi sur la liberté de la presse
- allongement des congés exceptionnels accordés aux salariés lors du décès d'un enfant, d'un conjoint ou d'un parent proche
- amélioration de l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles

→ Pour plus d'information, vous pouvez consulter le blog de Jean Gaubert.

## L'actualité législative de Jean GAUBERT :

Député membre du Groupe Socialiste  
Vice Président de la Commission des affaires économiques



### **Certificat d'obtention végétale : entre l'industrie semencière et les agriculteurs, le Gouvernement a choisi son camp.**

Après une première lecture au Sénat, c'est à l'Assemblée nationale qu'a été adoptée, le 28 novembre, une proposition de loi réglant de manière injuste et inappropriée l'épineuse question de l'usage des semences de fermes par les agriculteurs.

Les agriculteurs achètent des semences protégées par un Certificat d'obtention végétale (COV) pour leurs cultures. Les semences de ferme désignent le produit de ces récoltes et sont ensuite ressemées en toute liberté. Jusqu'alors, cette pratique n'était pas encadrée juridiquement et les agriculteurs se risquaient alors à des poursuites pour contrefaçon. Or, sous le prétexte de financer la recherche, cette proposition de loi propose de rémunérer les détenteurs de COV en taxant les agriculteurs qui utilisent chaque année ces semences fermières.

Si l'on estime que faire payer aux agriculteurs le prix de la recherche dans celui des semences est justifié, les parlementaires socialistes s'opposent à la mesure consistant à leur faire payer un droit (royalties) sur les semences issues de leurs propres récoltes. Contestable juridiquement et inapplicable sur le plan technique, cette taxe va toucher de plein fouet les paysans ! Nous estimons que le prix de vente des semences doit rester la principale source de financement de la recherche. Enfin, il paraît quelque peu hypocrite de prétendre soutenir la recherche à travers cette taxe quand on sait le désengagement de l'Etat depuis quelques années dans la recherche agricole.

Ainsi, le Gouvernement a décidé de taxer les agriculteurs dont le secteur est déjà affaibli suite à différentes crises climatiques et économiques. Cette logique est d'autant plus incompréhensible que le Parlement a approuvé il y a quelques semaines un allègement de charges sociales pour les agriculteurs. Ainsi, mes collègues et moi-même avons exprimé notre désaccord avec ce texte lors de son examen à l'Assemblée nationale.

### **Protection des consommateurs : l'ambition fictive du Gouvernement.**

Conformément à la logique libérale mise en œuvre par la droite, le champ de la concurrence est en constante croissance dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, des transports et de l'internet. Mais les consommateurs, censés pouvoir jouer sur les prix par le jeu de l'offre et de la demande, et par conséquent de la concurrence, rencontrent paradoxalement des difficultés pour contenir ce que représentent ces dépenses dans leur budget.

Alors qu'une loi visant à améliorer la protection des consommateurs vient d'être votée, les crédits de l'État consacrés à la mise en œuvre du droit de la concurrence, à la régulation concurrentielle des marchés, ainsi qu'à la protection et la sécurité des consommateurs ne cesse de diminuer. Ce décalage entre l'augmentation des prérogatives de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la diminution de ses effectifs a été récemment mis en lumière par un rapport (n°3807 Tome 6) de Jean Gaubert, portant sur le volet consommation du budget 2012.

En effet, alors que le champ d'intervention de cet organisme a été élargi dans plusieurs secteurs comme le contrôle des obligations légales des syndicats de copropriété, l'activité de diagnostiqueur, les services d'aide à domicile ou le commerce électronique, une nouvelle baisse de 96 agents est prévue l'année prochaine, pour passer de 3 873 agents en 2007 à 3 053 en 2012. Ces restrictions aboutissent à une réorganisation territoriale qui éloigne les enquêteurs du terrain. Ainsi, la restructuration bâclée des compétences complique les contrôles, engendre une dégradation des conditions de travail et un allongement de la durée de transport.

Par ailleurs, en plus de faire part de ses inquiétudes concernant l'avenir de la DGCCRF, Jean Gaubert a interpellé le Gouvernement sur divers sujets concernant la protection des consommateurs. D'une part, il est revenu sur le fichier dit positif, le registre du crédit ou encore de l'action de groupe, points sur lesquels toute avancée est rejetée par cette majorité. D'autre part il a interrogé le ministre sur la situation du magazine "60 millions de consommateurs" dont l'indépendance est actuellement mise en cause par une probable privatisation de ce mensuel.

Malgré ces différentes interrogations et l'avis défavorable que Jean Gaubert a exprimé sur cette mission budgétaire, cette dernière, et de fait la baisse de crédit qu'elle prévoit, a été adoptée par la majorité.

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter régulièrement le site de l'Assemblée Nationale ainsi que mon BLOG : [www.jeangaubert.typepad.com](http://www.jeangaubert.typepad.com)